

Annexe 1

Modalités d'information de l'administration centrale

L'information s'effectue par courriel au destinataire suivant :

- bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés (PSPP1) de la direction des ressources humaines

pspp1.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Les éléments attendus dans le message d'information sont :

1. état civil de l'agent,
2. situation familiale,
3. fonctions exercées, grade, service,
4. date, lieu, circonstances de l'accident,
5. actions mises en œuvre pour l'agent, sa famille, les agents témoins de l'accident, le collectif de travail.